



## DECLARATION D'AFFECTATION DU PATRIMOINE (EIRL)

### FORMULAIRES :

- [Cerfa P2 CMB](#) → 2 exemplaires signés en original. [Voir la Notice.](#)

### PIECES JUSTIFICATIVES :

- 1 exemplaire de la déclaration d'affectation du patrimoine comprenant un état descriptif des biens affectés.
- En cas d'affectation d'un bien immobilier : 1 exemplaire de l'acte notarié + 1 exemplaire du justificatif de la publicité au bureau des hypothèques + 1 exemplaire de l'état descriptif de division si le bien immobilier n'est pas affecté en totalité.
- En cas d'affectation d'un bien (y compris immobilier – hors liquidités) dont la valeur est supérieure à 30 000 € : 1 exemplaire du rapport d'évaluation établi par un commissaire aux comptes, un expert-comptable, une association de gestion et de comptabilité ou un notaire<sup>1</sup>.
- En cas d'affectation d'un bien commun : 1 exemplaire de l'accord exprès et de l'information préalable du conjoint commun en biens.
- En cas d'affectation d'un bien indivis : 1 exemplaire de l'accord exprès et de l'information préalable des coindivisaires.
- 1 [pouvoir](#) en original, si le signataire de la formalité n'est pas l'exploitant

Créer / Modifier / Radier votre entreprise en moins d'une heure avec  
un conseiller CCI